

# LES ATELIERS DU RESEAU

## CITOYENNETE

### Un enjeu local partagé

Des concepts p.7

Des initiatives p.12

Des questions clés p.24



Avec le soutien de



# SOMMAIRE

**Introduction** **page 3**

---

**Présentation du séminaire** **page 4**

---

**Problématique** **page 5**

---

**Notions** **page 7**

---

## Fiches initiatives

- Le budget participatif à Madagascar page 12
- Les échanges-débats à Madagascar page 14
- Les projets ASGoL et ASCCom au Bénin page 16
- Les A.G.A. dans l'Alibori page 18
- Les cellules de participation citoyenne page 20
- Les cadres de concertation communale page 22

**5 questions clés pour aborder une démarche d'appui** **page 24**

---

## Annexes

- Annexe 1 : liste participants page 29
- Annexe 2 : programme page 30
- Annexe 3 : résumés de Parfait page 31
- Annexe 4 : articles de Presse page 32

## PREFACE

# MARIE-LOUP FALL-GUERIN

*Marie-Loup Fall-Guérin est directrice du RAFOD – le Réseau d'Appui aux Actions et Formations pour le Développement – depuis 2005. Elle s'est formée aux métiers du développement au CIEDEL – Centre International d'Etudes pour le Développement Local – où elle a décroché un titre d'expert en ingénierie du développement local. Outre sa fonction de directrice et son travail de recherche de fonds au RAFOD, elle travaille à l'animation du Réseau des Praticiens du Développement dans le but de contribuer à renouveler les modèles et pratiques de développement.*



« Le Réseau des Praticiens du Développement est constitué de 800 membres répartis dans 60 pays. Ils ont pour la plupart été formés au CIEDEL à Lyon. Ces acteurs, qui disposent d'une vaste expérience pratique, ont également une excellente maîtrise du contexte dans lequel ils exercent leur activité professionnelle. Ils ont des approches et des compétences variées et complémentaires, tant par la multiplicité des angles d'analyse mobilisés que par leur niveau d'intervention. Ayant été formés dans le même institut ils ont aussi acquis une vision commune du développement local.

Le RAFOD organise chaque année un Atelier du Réseau dans lequel plusieurs de ces praticiens du développement qui ont une expérience en lien avec le thème de l'atelier vont se retrouver, échanger et construire de nouvelles références communes. La thématique choisie pour les ateliers est sélectionnée pour son actualité et son importance pour le secteur du développement.

En Mars 2014, nous avons choisi le thème de la Citoyenneté pour l'Atelier du Réseau prévu à Madagascar. C'est le résultat de cet atelier qui fait l'objet de ce document, qui se veut à la fois synthèse et prolongement de la réflexion.

Je souhaite dans cette préface remercier tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de cet atelier du réseau : la Région Rhône-Alpes, qui a financé l'atelier ; le CIEDEL, qui a assuré l'animation pédagogique ; le réseau malgache du CIEDEL, qui a assuré une grande partie de l'organisation logistique ; et bien évidemment tous les participants à l'atelier qui ont contribué directement à alimenter cet ouvrage, basé sur leurs expériences. Je souhaite que la collaboration entre tous ces acteurs puisse être renouvelée pour de nouveaux partages ».

**Marie-Loup Fall-Guérin**

## *PRESENTATION DU SEMINAIRE*

# UN ATELIER DU RESEAU SUR LA CITOYENNETE

L'atelier de Madagascar sur le renforcement de la citoyenneté s'est tenu du 24 au 28 mars 2014. Cet atelier réunissait une vingtaine d'anciens étudiants du CIEDEL, praticiens du développement local, issus de 5 pays différents : Madagascar, Mauritanie, Bénin, Tchad, France (annexe 1) et était co-animé par deux formateurs.

Le point de départ de cet atelier était de faire le point sur diverses pratiques liées à la question de la participation citoyenne à l'espace public et de construire ensemble une démarche de renforcement des initiatives existantes.

Les premières journées du séminaire ont consisté en la **présentation d'initiatives** portées et mises en œuvre par les participants. A l'issue de chaque présentation des éléments de synthèse ont été dégagés afin d'alimenter une réflexion plus globale.

Une journée a été consacrée à une **visite terrain**, dans la commune d'Ambalavao, afin de rencontrer le maire, ses adjoints, ainsi que divers acteurs du territoire communal. Ambalavao est la première commune de Madagascar à avoir expérimenté la mise en place d'un budget participatif.

A l'issue des présentations, et après avoir analysé tous les éléments recueillis durant la journée terrain, un travail de groupe a permis de confronter puis de partager quelques **définitions des notions** de citoyenneté et de participation à l'espace public.

Les deux derniers jours du séminaire ont été dédiés, toujours en petits groupes, à l'**identification des principaux éléments d'une démarche de renforcement** de la citoyenneté, dans la perspective de la participation des habitants à la sphère politique. Cette grille a ensuite été appliquée à quelques-uns des projets des participants.

Une séance de **partage des enseignements** de la semaine a été réalisée en présence de représentants de l'association FFF Malagasy Mahomby, de la région d'Atsinane et des représentants des collectivités territoriales françaises partenaires d'Atsinane.

*N.B. – Le présent document n'est pas le compte-rendu exhaustif des travaux, mais une synthèse des principaux acquis du séminaire. Les fiches mettent en relief les initiatives de différentes natures qui ont été présentées.*

## PROBLEMATIQUE

# LA CITOYENNETE A L'EPREUVE D'UN MONDE EN MOUVEMENT

Depuis une vingtaine d'années notre monde est traversé par de profondes mutations. Alors que l'évolution de l'économie mondiale a sonné le glas de l'Etat providence et des systèmes de redistribution, alors que les corps intermédiaires anciens (syndicats, partis politiques...) sont en recul, que les charnières qu'ils constituent entre l'individu et la société perdent de leur légitimité, on assiste à une double dynamique de montée en puissance d'une part des communautarismes et d'autre part de l'individualisation des rapports sociaux.

Ces évolutions de fond de nos sociétés sont révélatrices, sinon d'une crise de la citoyenneté, au moins d'une recomposition de celle-ci.

Le constat est que **les citoyens ne se reconnaissent plus dans les formes anciennes d'exercice de la citoyenneté**, ce qui les amène à développer des attitudes et des comportements destructeurs pour la société et pour eux-mêmes :

- Au Nord Mali, des jeunes se laissent recruter (contre « salaire ») par les groupes narco terroristes. Ils font régner l'interprétation dogmatique de la charia de leurs mentors islamistes et n'hésitent pas à chicoter leurs frères ou leurs parents qui ne respectent pas les dogmes. Ils participent à la destruction des équipements publics et du patrimoine historique ;
- En France, l'actualité montre à la fois le développement chez les plus riches des pratiques d'évasion fiscale et chez ceux qui sont ou se sentent exclus d'actes de dégradation des équipements publics (émeutes d'Amiens Nord en août 2012 par exemple), voire de violence gratuite contre d'autres citoyens pouvant aller jusqu'au meurtre ;
- Partout on constate une diminution de la participation des citoyens aux processus électoraux, et une dé-crédibilisation de la sphère politique.

Contournement des règles au mépris du bien commun, rejet des institutions, renforcement des communautés, démissions, réactions violentes contre les individus, les institutions et les biens publics sont autant d'indicateurs que :

- Certains citoyens ne se sentent plus redevables face à la société dans laquelle ils vivent et donc ne se sentent ni responsables face à celle-ci, ni comme ayant des devoirs à exercer pour que la société puisse fonctionner au bénéfice de tous ;
- La société laisse de moins en moins de place au citoyen dans la décision politique. Les citoyens ne voient pas comment exercer leurs droits, comment influencer la vie politique.

Ce double sentiment de **non-appartenance à la société** et d'**impuissance pour la faire évoluer** est révélateur d'une relation entre l'individu et la société qui est à repenser, refonder et reconstruire, si l'on ne veut pas déboucher sur une réelle crise de la citoyenneté qui remette en cause la viabilité même de nos sociétés.

**Renforcer la citoyenneté : une démarche qui ne va pas de soi.** Dans nombre de pays, la prise en compte de cette rupture grandissante entre le citoyen et la sphère politique a conduit des organisations à expérimenter des démarches de renforcement de la citoyenneté. Il nous a semblé intéressant de faire se rencontrer les initiateurs de ces actions, afin qu'ils puissent partager sur leurs expériences respectives. La confrontation de leurs démarches a permis :

- d'identifier des points d'attention, de vigilance, sortes de « passages obligés » de toute tentative de renforcement de la citoyenneté
- de montrer que les expériences de renforcement de la citoyenneté ont parfois besoin d'un accompagnement par un tiers.

Six initiatives mises en œuvre dans trois pays (Madagascar, Bénin et Mauritanie) sont présentées ici. Leur analyse critique a nourri la tentative d'élaboration d'une démarche d'appui au renforcement de la citoyenneté dans les territoires.

## NOTIONS

# ECLAIRCISSEMENT DES CONCEPTS

Les différents concepts présentés ici s'appuient sur des définitions communes mais aussi sur l'expérience des différents participants. Il faut donc les considérer dans leur contexte. Les notions présentées sont plus en lien avec le projet de société (le sujet de ce document) que le vivre ensemble (voir schéma ci-dessous).

## CITOYEN

Le citoyen peut être défini comme le « *membre d'une communauté politique jouissant de prérogatives et assumant les responsabilités attachées à cette appartenance* »<sup>1</sup>.

L'identité du citoyen émane de la communauté politique dont il fait partie. Cette même communauté politique se réunit autour d'un projet politique (qui concerne les affaires publiques et le mode d'organisation de la communauté). La communauté politique vise à faire société entre les individus qui la composent et porte en elle des buts (réalisation d'actions collectives, réalisation de changements sociaux) orientés par un système de valeurs, un référentiel.

## CITOYENNETE

Fait pour une personne d'être reconnue et de se reconnaître comme citoyen, membre d'un espace public dont elle bénéficie et auquel elle souhaite prendre une part active.

Pour que la citoyenneté s'exerce il est nécessaire qu'il y ait une double dynamique :

- « *bottom up* » : la volonté, la capacité des individus, des citoyens et de leurs organisations à faire valoir leurs droits et à contribuer à la construction du projet politique de la société à laquelle ils appartiennent. Le projet politique est tant un mode d'organisation de la société qu'une perspective de changement social, économique...
- « *top down* » : la volonté et la capacité des institutions publiques et donc des personnes qui sont en charges de celles-ci (élus, gouvernants, techniciens...) d'impliquer les citoyens.

## ESPACE PUBLIC

L'espace public est ici entendu comme le cadre de réalisation de la citoyenneté dans le sens où c'est l'espace politique et territorial dans lequel s'opèrent les liens entre les individus et le politique.

---

<sup>1</sup> Walzer, 1997

Dans cette acception, l'espace public est le lieu de rencontre, de dialogue, de confrontation entre les citoyens (généralement leurs représentants) et les responsables des institutions politiques qui organisent la société (élus, techniciens...).

Comme le précise Thierry Paquot<sup>2</sup> « *l'espace public évoque non seulement le lieu du débat politique, de la confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publiques, mais aussi une pratique démocratique, une forme de communication, de circulation des divers points de vue : les espaces publics, quant à eux, désignent les endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants (...).*

## **PARTICIPATION CITOYENNE OU CITOYENNETE ?**

Peut-on substituer la notion de participation citoyenne à la notion de citoyenneté ? La participation politique est l'un des moyens d'expression de la citoyenneté. C'est le fait pour l'individu citoyen de se saisir de sa citoyenneté comme moyen pour aller vers une fin. Ceci pouvant se faire dans le cadre d'une action individuelle ou collective.

A ce titre, il semble incorrect de parler de participation citoyenne en lieu et place de citoyenneté, la participation étant seulement l'une des composantes de la citoyenneté. La citoyenneté renvoie également à la notion de « *vivre ensemble* » sur un même espace.

## **CITOYENNETE ET VIE PUBLIQUE**

Par définition la citoyenneté concerne la vie publique. L'individu est citoyen parce qu'il se reconnaît et s'implique dans la vie publique de la société à laquelle il appartient. Il n'y a pas de citoyenneté en dehors de la vie, de l'action publique. La citoyenneté est **constitutive** de la vie publique.

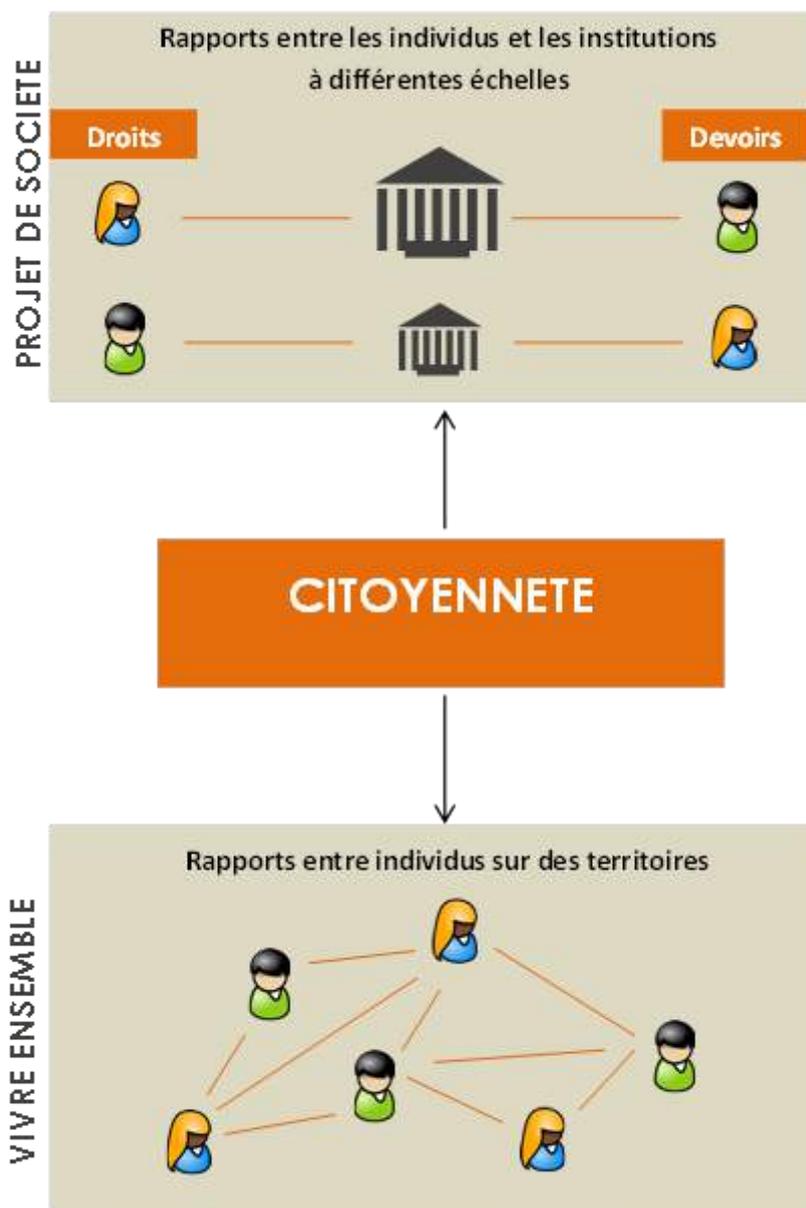
**EN RESUME,** *l'essence de la citoyenneté « est » la participation des individus à la vie publique de leur société, de leur communauté. L'enjeu est donc bien aujourd'hui de refonder la citoyenneté, de contribuer à ce que chacun se sente citoyen et soit en capacité de contribuer à la vie de la communauté politique à laquelle il appartient.*

---

<sup>2</sup> *L'espace public*, coll. Repère, éd La Découverte, Paris, 2009.

## SCHEMA

# LES DEUX COMPOSANTES DE LA CITOYENNETE



La citoyenneté se construit autour de 2 grandes composantes : d'une part les relations entre les individus et les institutions, qui s'articulent autour du projet de société ; d'autre part les relations que développent les individus entre eux. **Dans les fiches qui suivent, c'est principalement le projet de société qui est questionné.** Dans le cadre de ce projet de société, la notion de **redevabilité** rentre en compte.

## REDEVABILITE

**Redevabilité (au sens strict) :** la redevabilité se définit généralement comme « le moyen par lequel des individus ou des organisations rendent compte de leurs actes à une (ou des) autorité(s) reconnues et sont tenues pour responsables de ceux-ci. »

Edwards et Hulme 1996, cité par Mulgan en 2000 dans *Capacity.org, Redevabilité, n° 31, août 2007*

**Redevabilité (au sens large) :** un terme polysémique

Le terme de redevabilité, quand il est utilisé par les acteurs du développement, voire de manière plus large les citoyens, recouvre un ensemble d'acceptions très variées, et parfois contradictoires.

Il est possible d'identifier plusieurs catégories de « sens » liés à ce terme :

- **La redevabilité comme un mécanisme d'information des autorités publiques**  
Reddition des comptes, bilan des actions... pour de nombreux acteurs la redevabilité est d'abord entendue comme un mécanisme d'information des autorités publiques envers les citoyens. Dans ce cas, il s'agit d'une démarche qui va des porteurs de responsabilité vers les détenteurs de droits.
- **La redevabilité comme mécanisme de participation citoyenne**  
Pour quelques-uns, la redevabilité est identifiée comme un des moyens pour les citoyens de participer à la vie publique dans un esprit de participation citoyenne au côté des autorités publiques locales ou nationales. Dans ce cas, il s'agit d'une démarche dynamique entre porteurs de responsabilité et détenteurs de droits. Les deux catégories peuvent parfois s'appliquer aux différents acteurs, les citoyens étant à la fois détenteurs de droit mais aussi porteurs de responsabilités et les autorités locales de même.
- **La redevabilité comme mécanisme d'interpellation**  
Revendication, interpellation... pour de nombreux acteurs, la redevabilité est vue comme un moyen d'interpeller les autorités locales sur des dysfonctionnements, sur des problèmes tant du quotidien que des problèmes nationaux.
- **La redevabilité comme moyen de contrôle**  
Contrôle, audit... pour certains acteurs, la redevabilité est vue comme un moyen de contrôle de l'action publique, dans une logique d'audit, de comparer ce qui a été réalisé par rapport au prévisionnel, contrôle pouvant déboucher sur des sanctions, qu'elles soient administratives, judiciaires ou politiques.

Agnès Adélaïde Metougou  
Anicette Savoédo Djokpé  
Christophe Mestre

JANVIER 2015



# FICHES INITIATIVES

## L'auteur de la fiche



Parfait

RANDRIANITOVINA

a été cadre au sein d'un programme de coopération internationale suisse (le programme SAHA) au sein duquel il était responsable de la thématique gouvernance.

Il est actuellement membre du SEFAFI (observatoire de la vie publique) et responsable des questions foncières du programme MATOY (programme de la coopération Suisse à Madagascar qui a succédé au programme Saha).

Depuis 2003, des communes Malgaches ont été accompagnées par la Coopération Suisse pour mettre en place des budgets participatifs. Il s'agit de donner aux citoyens l'opportunité de participer à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la redevabilité d'investissements publics à l'échelle communale.

### FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A MADAGASCAR

Madagascar compte actuellement 1549 communes (dont 72 communes urbaines). Le Maire est élu au Suffrage Universel direct. Un conseil municipal est également élu au Suffrage Universel direct et élit en son sein un président. La commune a donc deux personnes à sa tête. Au niveau du district les représentants de l'Etat assurent le contrôle de légalité.

Le Budget de la commune doit être voté et présenté au Ministère des Finances chaque année afin que l'Etat puisse l'alimenter par une subvention. C'est le maire qui le propose (après avoir réalisé un bilan) et c'est le conseil communal qui l'adopte.

Les ressources budgétaires de la commune sont constituées de la subvention de l'Etat, d'impôts locaux, et parfois du soutien de partenaires extérieurs. Il existe une possibilité pour les communes de recourir à l'emprunt, mais pour l'instant cette disposition n'est pas appliquée.

### UNE DEMARCHE INNOVANTE POUR UNE CENTAINE DE COMMUNES VOLONTAIRES

Le budget participatif est né en 1988 à Porto Alegre au Brésil. En 2004, la commune malgache d'Ambalavao décide de l'expérimenter. L'expérience s'étend en 2008 à 10 communes dont 6 autour des grandes exploitations minières. En 2012 ce sont 104 communes qui sont impliquées dans la démarche volontaire.

Le principe du Budget participatif est de permettre aux habitants d'affecter un pourcentage du bud-

get d'investissement de la commune à des projets/actions qu'ils auront eux-mêmes identifiés et choisis.

### LES ENJEUX DE LA DEMARCHE DU BUDGET PARTICIPATIF

Le budget participatif :

► Garantit une utilisation des ressources au bénéfice de tous les habitants, y compris les plus pauvres. Le maire prend conscience que des besoins existent sur tout le territoire communal et que l'on peut y répondre sans que cela soit trop onéreux pour la commune.

► La mairie est également interpellée sur l'efficacité des services.

► Les citoyens, parce qu'ils disposent d'informations transparentes sur le fonctionnement et les ressources de la commune, sont plus impliqués dans la gestion des affaires publiques.

► La démarche d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du budget participatif peut induire un processus de développement local : les gens, au départ intéressés par la seule dimension financière, acceptent de dialoguer, apprennent à mieux se connaître et à mettre en commun des compétences. Ils vont ensuite se sentir plus forts pour défendre leur territoire vis-à-vis du niveau régional.

► Comme les investissements vont produire des résultats, on va générer de meilleures relations avec les Partenaires Techniques et Financiers.

### CHOIX DES PROJETS

Dans un premier temps, le maire fait le tour des *fonktany* (quartiers) et recueille les avis. Puis des animateurs viennent animer un forum dans chaque quartier. C'est à ce niveau que des projets sont suggérés et des délégués sont élus. Ces derniers doivent être en mesure de défendre les projets priorisés par leur quartier. Néanmoins, la question de leur représentativité reste posée.



### 1 programme, 3 structures

Le Programme MA-TOY est un programme de développement qui consolide les acquis des 50 ans d'intervention de la Coopération Suisse à Madagascar en matière de développement. Il est mis en œuvre par un consortium de 3 institutions dont HELVETAS Swiss Intercooperation, l'ONG SAHA, et l'Association Intercooperation Madagascar (AIM), qui veulent mutualiser leurs compétences afin de contribuer au processus de développement économique de Madagascar.

Dans un second temps, le forum des délégués (réunion des délégués élus dans tous les quartiers de la commune) discute de tous les projets qui remontent des quartiers. Des facilitateurs aident à prioriser les projets. Une des difficultés à ce niveau est qu'il est difficile de contrôler le fait que les délégués d'un quartier n'achètent pas le vote des autres délégués.

Troisième étape, le Forum communal réunit les délégués ainsi que le maire et son équipe. Cependant la prise de décision relève bien du Conseil communal. C'est le conseil communal qui arbitre et prend les décisions. A l'issue de cette phase, les délégués redescendent au niveau des quartiers pour expliquer les choix, y compris le rejet du projet qu'ils devaient défendre au niveau du budget participatif. Ils sont accompagnés par les animateurs.

### MISE EN ŒUVRE : LA PARTICIPATION CONTINUE

Le Comité du budget participatif réunit les bénéficiaires, des techniciens locaux (qui peuvent alerter le maire en cas de malfaçon) et des notables. Il a pour vocation d'échanger les informations, surveiller la mise en œuvre, alerter. Il a également pour fonction de mobiliser les financements qui ont été « promis » dans la phase d'élaboration par les habitants.

### PHASE DE SUIVI

La première année, le processus de conception et de mise en œuvre du budget participatif a été assez mécanique. Il a fallu quatre ans pour stabiliser cette approche, en faire une culture de travail. La discussion est devenue naturelle pour les acteurs locaux. Il s'agit désormais de construire ensemble autour d'une préoccupation commune et d'une ressource rare : l'argent.

### SYNTHESE DES FACTEURS DE REUSSITE

- La présence d'un enjeu financier aide fortement à mobiliser les acteurs
- Les règles du jeu sont claires : élections des délégués, mode de fonctionnement
- Les habitants disposent de ressources d'action pour décider : par exemple ils disposent d'informations sur le budget de la commune
- Une fois que les priorités ont été définies (préciser le niveau) tous les délégués les défendent auprès du maire et du conseil communal. Les délégués dépassent donc leur intérêt particulier pour défendre ce qui a été priorisé comme d'intérêt général.
- Les animateurs et accompagnateurs sont indispensables à la démarche, mais doivent veiller à rester dans l'accompagnement sans intervenir dans la décision
- Il faut des leaders qui acceptent d'être au premier plan, qui portent la démarche (le maire peut jouer un rôle essentiel dans ce sens)
- Il est important de démarrer par des petites actions, par une confrontation à la réalité qui va montrer que la démarche fonctionne
- Le bilan qui peut être tiré du budget participatif est autant à trouver dans les résultats que dans la démarche elle-même. En effet quand un projet n'est pas retenu comme prioritaire, tout le travail réalisé en amont pour le construire et le penser, ainsi que la participation générale au processus, rend les habitants plus compétents, et leur fournit les ressources et l'énergie pour aller chercher des financements ailleurs. ■

## Auteurs de la fiche



**Hanta  
RATIARISON**

a monté une association à vocation humanitaire, AFAFI dont elle a géré les programmes depuis 15 ans. Cela lui a permis de réfléchir au lien entre information, conscience individuelle et collective et réussite des programmes passant par la responsabilisation et l'insertion socio-économique des jeunes



**Malala  
RASAMIJAONA**

est une ancienne enseignante et conseillère pédagogique. Elle s'est réorientée vers l'accompagnement des collectivités territoriales grâce à des modules de formation au CIEDEL, et une VAE. Elle est aujourd'hui responsable du renforcement de capacités pour le Fonds de Développement Local de Madagascar.

**L'ONF FFF a mis en place des programmes à 3 niveaux pour former les intervenants sociaux à Madagascar. Elle s'est d'abord intéressé aux jeunes bacheliers universitaires de classe moyenne, en général vulnérables, pour faire passer ses messages et préparer l'avenir. Les leaders sociaux, ont aussi été formés. Mais pour accompagner cette formation de l'élite, il fallait aussi appuyer les citoyens. C'est le but des échanges-débats mis en place en 2010.**

### ENJEUX DE LA FORMATION DES INTERVENANTS SOCIAUX

Madagascar est la proie de crises cycliques. La dernière en date a été analysée comme le résultat de frustrations sociales et politiques et a ruiné l'économie Malagasy.

Différents constats ont été établis par les équipes de FFF autour de l'effritement des valeurs citoyennes.

Face à ces constats, FFF s'est interrogée sur sa part de responsabilité, alors qu'elle travaille pour essayer de renforcer la société malgache. Une remise en question en 3 points :

- Qu'est-ce qu'on n'a pas fait ?
- Qu'est-ce qu'on peut faire ?
- Comment ?

### ECHANGES-DEBATS : OBJECTIFS

L'organisation des échanges a des objectifs à court et moyen terme :

- ▶ Informer les citoyens
- ▶ Renforcer leurs capacités à s'exprimer, à connaître leurs droits
- ▶ Informer les responsables locaux sur les problèmes vécus par la population, et les responsabiliser par rapport à ces situations
- ▶ Elever le niveau de débat
- ▶ Eduquer à revendiquer par la voie de la communication non violente

Ces objectifs sont progressifs : la mise en place d'une information puis d'un dialogue citoyens/responsables permet finalement d'élever le débat.

### CHOIX DES THEMES

La Communauté Urbaine d'Antananarivo (CUA) se montre intéressée pour mettre en place ce projet qui va lui permettre de mieux dialoguer avec la population. La CUA accepte de soutenir cette démarche et organise certains débats au niveau des fokontany.

Les thèmes des débats ont été définis par quartier (en fonction des problématiques de chaque fokontany) ou proposés par la direction des affaires sociales de la CUA à partir des problèmes rencontrés. Ce sont des thèmes qui touchent directement les habitants, concrets, mais qui embrassent aussi une dimension politique : les questions de la pauvreté, d'éducation, de foncier ou encore de redevabilité des élus.

FFF a aussi choisi d'impliquer les lycéens dans la démarche citoyenne. Les thèmes sont adaptés en fonction de leur préparation à la vie sociale et à la vie professionnelle dans le respect de leur environnement : un jeune économiquement autonome fera un citoyen plus responsable et plus participatif à la vie publique. Les proviseurs des lycées ont soutenu la démarche et sa pérennisation.

### PROBLEMES RENCONTRES

Du côté des citoyens il y a une réticence à participer à des réunions qui prennent du temps, qui sont jugées inutiles car elles ne sont pas rentables (pas de rémunération de la participation). Du côté de l'Etat, FFF a eu des difficultés à mobiliser les responsables ministériels en charge des thématiques abordées dans les débats.



### FFF Malagasy Mahomby

est une association Malgache qui travaille dans les domaines de la formation, de l'éducation et de l'animation culturelle pour des Malgaches responsables et efficaces.

FFF axe ses programmes sur le développement de chaque personne malgache à partir de la mise en valeur de ses spécificités propres. Les publics sont donc variés, des jeunes analphabètes aux élites universitaires ou aux responsables locaux.

FFF travaille à partir de différents centres répartis dans le pays (Toamasina, Antananarivo, Mahajanga, Fianarantsoa, etc.) et est présent dans 15 des 22 régions qui composent Madagascar.

A un moment du processus, le président de la CUA s'est présenté aux élections présidentielles. Cela semblait poser « une étiquette politique » aux échanges organisés par la CUA et la FFF, surtout durant la période des propagandes.



Les débats ont généré des attentes auxquelles les pouvoirs publics ne pouvaient pas apporter de réponse. Il faut être attentif à ne pas les « envoyer à l'abattoir »

### RESULTATS OBTENUS

Au fur et à mesure du processus, les gens se déclaraient de plus en plus intéressés par les sujets abordés. On est passés de 70 personnes en 2010 à 100 personnes en 2011. Les acquis de cette démarche sont divers :

► D'une part, il existe un lieu d'échanges au sein duquel le public n'a plus peur de parler, puisque les échanges-débats ont été pérennisés. Toutefois, si les débats restent réguliers dans les lycées, c'est plus difficile dans les quartiers. Il faut que les responsables des *fokontany* invitent formellement au débat, sans quoi la population ne les réclame pas. Quand ils ont d'autres urgences à traiter (ex : inondations), les responsables annulent les débats. A la Mairie, la direction change très régulièrement ces dernières années, empêchant également toute continuité au niveau des échanges-débats.

► D'autre part les Echanges Débats ont favorisé une meilleure connaissance des institutions et permis aux citoyens de savoir à qui s'adresser. Les participants aux échanges ont transmis l'information aux autres membres des quartiers. Ils estiment que ces débats ont induit un changement de comportement en matière de gestion des ordures/de l'eau.

### SECURISER LA POPULATION POUR FAIRE EMERGER DES CITOYENS

La sécurisation des biens et des droits des citoyens a aussi constitué l'un des résultats importants de ces échanges publics. En invitant des responsables administratifs à intervenir dans les débats, les habitants ont des interlocuteurs directs pour leur expliquer les procédures (ex : titres de propriété), ce qui leur permet d'exercer leurs droits. Ils sont plus disponibles pour se saisir de sujets politiques, puisque sécurisés sur leurs besoins primaires.

Les responsables et les élus trouvent dans les ateliers de débats publics un espace d'expression pour rappeler leurs devoirs aux citoyens : si on ne paye pas d'impôt, difficile de construire une nouvelle école...

### PERSPECTIVES

Durant les échanges débats, les citoyens ont émis des souhaits quant à la poursuite de la démarche :

- Elargir les actions d'éducation citoyenne dans les lieux scolaires
- Diffuser les échanges débats par le biais de la radio de la CUA.

De son côté, FFF va poursuivre et élargir son action sur plusieurs axes :

- Accompagner les personnes à choisir, formuler, rédiger leurs doléances ou leurs réclamations
- Renforcer les capacités des personnes pour construire et mener des actions de plaidoyer auprès des instances concernées
- S'allier aux organisations de la société civile qui militent pour une séparation des pouvoirs, et pour une meilleure gestion des ressources minières
- Toucher d'autres territoires sur lesquels FFF accompagne des démarches de développement. ■

## L'auteur de la fiche



**Gérard  
LALEYE**

travaille depuis 2006 au Bureau de la Coopération Suisse au Bénin en tant que Chargé de Programme Redevabilité et Infrastructure. Il a suivi deux modules de formation au CIEDEL, en 2009 et 2010 (animation territoriale et financement du DL).

Il œuvre actuellement à la mise en place d'un programme redevabilité (appui à la gouvernance, droits et devoirs des citoyens, rôle des médias, lutte contre la corruption...).

Parallèlement il est en charge d'un programme développement d'infrastructures marchandes, d'un programme d'appui aux radios communautaires et il traite des demandes d'appui de la société civile et du gouvernement pour les élections 2015-16.

**Au Bénin, deux projets de la coopération Suisse visent à renforcer la citoyenneté. ASGoL est axé sur l'amélioration de la gouvernance locale participative et de la démocratie à la base. ASCCom vise à renforcer le pluralisme des médias. Le cas présenté ici montre comment un Partenaire Technique et Financier s'appuyant sur des salariés béninois cherche à faire exister un cadre juridique et institutionnel qui existe mais qui n'est pas concrétisé.**

### CONTEXTE DE LA GOUVERNANCE AU BENIN

Le Bénin connaît une évolution rapide du cadre législatif autour de la décentralisation et la gouvernance locale depuis le début des années 90. Un petit retour sur les dates importantes à partir de l'Indépendance du Bénin le 1<sup>er</sup> août 1960 s'impose pour comprendre le contexte :

- ▶ Jusqu'en 1972, de nombreux gouvernements se succèdent suite à plusieurs coups d'Etat
- ▶ De 1972 à 1989, période de la révolution marxiste-léniniste
- ▶ Fin des années 1980 crise économique sans précédent
- ▶ 1990, la « Conférence des Forces Vives de la Nation »
- ▶ Premières élections législatives et présidentielles en 1991 et communales en 2002
- ▶ La Constitution affirme l'opposition fondamentale du peuple béninois « à tout régime politique fondé sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption... »

L'Etat béninois fait la promotion de la Gouvernance, selon différentes modalités : mise en œuvre d'une politique de la décentralisation et mise en place au niveau local de cadres de concertation ; installation en 2008

d'un Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée ; vote d'une Loi de lutte contre la corruption (2011) ; existence d'une Charte de fonctionnement du gouvernement et d'une Charte nationale pour la Gouvernance du Développement (2011) ; mise en place en mai 2013 d'une Autorité nationale de lutte contre la corruption.

### 2 PROJETS DE LA COOPERATION SUISSE SUR LA GOUVERNANCE

La question de la gouvernance est une orientation stratégique du Bureau de la coopération Suisse au Bénin. Elle est surtout mise en œuvre au travers les projets ASGoL (à partir de 2007, actuellement en phase 2) et ASCCom (de 1996 à 2014 sur 6 phases) :

#### LE PROJET « ASGoL »

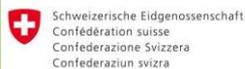
(Appui Suisse au renforcement de la Gouvernance Locale dans le Département du Borgou) vise

- l'amélioration de la gouvernance locale participative et de la démocratie à la base ;
- la structuration des organisations de la société civile ;
- L'amélioration des pratiques de reddition de comptes des élus locaux ;
- Favoriser le *leadership* des femmes élues.

#### LE PROJET « ASCCom »

(Appui Suisse à la Communication Communautaire) vise à renforcer le pluralisme en matière de médias au Bénin en libérant la parole paysanne. Il consiste notamment à :

- Favoriser le développement institutionnel et organisationnel des radios communautaires



## La Coopération Suisse au Bénin

Le Bénin est l'un des pays prioritaires de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC). Celle-ci est représentée officiellement à Cotonou par le Bureau de la Coopération Suisse. Elle appuie en priorité les départements du Borgou et de l'Alibori.

Pour promouvoir les efforts de développement de la population, la DDC collabore avec différents partenaires : gouvernement ; organisations non gouvernementales suisses et locales ; groupements de paysans et d'artisans ; associations locales ; autres pays donateurs et organisations internationales telles que l'UE, la Banque mondiale et le FMI.

La Coopération suisse au Bénin développe ses activités autour de trois domaines stratégiques d'appui : Développement Economique Rural ; Education / Formation Professionnelle ; Gouvernance Locale / Décentralisation

- Améliorer l'accès des populations rurales à l'information

### DES RESULTATS VISIBLES MAIS INSUFFISANTS

- Les améliorations sont notées surtout dans les situations où la société civile assure une veille citoyenne
- Les processus conduits par la société civile et les radios communautaires sont surtout focalisés sur le niveau local
- Les interventions se font sur la gestion des élus et très peu sur les services de l'Etat au niveau communal, or il existe normalement une corresponsabilité des services publics entre les collectivités locales et les services de l'Etat
- Il y a une nécessité que l'on travaille sur tous les niveaux (local, méso, macro) mais aussi auprès de l'ensemble des acteurs clés ayant des responsabilités publiques
- Absence de mesures concrètes en matière de sanctions par exemple en cas de corruption.

### POURQUOI UN NOUVEAU PROGRAMME REDEVABILITE ?

Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance au Bénin est en place mais dans la réalité les mesures prévues sont peu appliquées. Parmi les programmes/acteurs, très peu

sont centrés véritablement sur la redevabilité. Or la redevabilité peut engendrer plus d'engagement et de résultats.

Un nouveau Programme Redevabilité a donc été lancé en 2014, avec pour finalité le renforcement de l'ancrage politique de la démocratie à travers le respect et l'expression de la citoyenneté afin de favoriser l'accès des populations à de meilleurs services socioéconomiques.

### EFFETS ATTENDUS DU PROGRAMME :

- Les citoyens connaissent et exercent leurs droits et devoirs ;
- Les responsables publics et la société civile ont instauré au niveau local et national une culture de redevabilité dans leur système de gouvernance ;
- Le rôle des médias comme acteurs et détenteurs de droits est reconnu et exercé (jusqu'à présent ils ont plus un rôle de prestataire qu'un rôle de « porteurs de droits »)
- Des services socioéconomiques de qualité sont offerts aux citoyens grâce à l'adoption et au respect de normes communes et à la redevabilité au niveau des responsables publics et de la société civile.

### SYNTHESE DES PROJETS

Pour faire court, les objectifs du projet sont multiples : contribuer aux plans d'action d'acteurs béninois, contribuer au renforcement des capacités individuelles sur la citoyenneté et l'éducation civique, renforcer les capacités de dialogue et de plaidoyer de la société civile sur les politiques publiques en matière de développement et apporter un appui à la spécialisation de journalistes d'investigation. ■

### L'auteur de la fiche



**Abibou  
BABA AGBA**

a été chef de service DL, planification et coopération décentralisée dans une commune du département de l'Alibori au Nord Bénin (Gogounou) avant d'intégrer la formation CIEDEL en 2008.

A partir de 2010, il a repris son poste à la mairie où il a porté plusieurs innovations liées à la citoyenneté, comme la mise en place et l'animation d'assemblées générales d'arrondissement (AGA), ensuite répliquées dans les communes du département.

Il travaille depuis 2013 comme chargé de mission pour l'association pour la promotion de l'intercommunalité dans l'Alibori (API-DA). Il continue à faire évoluer les AGA (généralisation du budget participatif...).

**Dans le cadre de la coopération décentralisée avec la région Picardie, l'APIDA (Association pour la promotion de l'intercommunalité) a mis en place des Assemblées Générales d'Arrondissement, afin d'impliquer les habitants dans le processus de planification communale : les AGA.**

### DECOUPAGE ADMINISTRATIF

Le Bénin est composé de 77 communes. Leur superficie moyenne est importante. Elles sont divisées en arrondissements, subdivisés en villages. Depuis décembre 2004, le département de l'Alibori s'est doté d'une Association pour la Promotion de l'Intercommunalité (APIDA).

### IMPLICATION DES POPULATIONS AU PROCESSUS DE PLANIFICATION COMMUNALE

Au départ les attentes des habitants étaient énormes : les gens voulaient tout. Il a fallu leur expliquer le coût des infrastructures, leur montrer la nécessité de prioriser. Ce sont le Maire et le conseil communal qui ont porté la démarche.

Cette implication a été rendue systématique par l'organisation et l'animation d'Assemblées Générales d'Arrondissement, qui se tiennent 2 fois par an dans chaque arrondissement des 6 communes.

### OBJECTIFS DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ARRONDISSEMENT

L'implication des habitants dans le processus de planification communale a plusieurs objectifs. Il s'agit d'une part de vulgariser les Plans de Développement Communaux afin de les rendre plus opérationnels. La vulgarisation doit aussi permettre d'actualiser les PDC pour tenir

compte des besoins en perpétuelle évolution des populations à la base.

L'ADIPA cherche aussi à faire connaître les droits et devoirs des habitants vis-à-vis des élus, dans un sens et dans l'autre : le droit à la qualité des services publics de base ; la redevabilité vis-à-vis des citoyens (électeurs, sanction électorale) ; le civisme fiscal ; et l'exercice du contrôle citoyen vis-à-vis du pouvoir public local.

### « COMMENT RENDRE SENSIBLES ET REACTIFS LES CITOYENS SUR LES AFFAIRES QUI LES CONCERNENT? »

L'idée est aussi, en rendant compte de l'exécution des budgets communaux, de mettre en avant les principales difficultés rencontrées, afin de susciter l'implication de tous les acteurs de la commune.

### PAR QUI ET POUR QUI?

C'est le service technique de l'APIDA qui a proposé le système d'AGA. Au départ, les maires étaient réticents. L'un a refusé et mis sous pression les services techniques.

### « MONSIEUR LE MAIRE, VOILA CE QU'IL FALLAIT FAIRE DEPUIS LONGTEMPS »

Mais après un temps, il s'est jeté à l'eau et la population l'a soutenu et félicité. Il est devenu partisan de la démarche.

► Les groupes ciblés pour participer aux AGA sont toutes les couches socio-professionnelles, les élus, les femmes, les chefs traditionnels des villages et quartiers de villes.



La question des langues est essentielle. La population peut être analphabète ou ne pas parler français. Et tous les chefs de service ne comprennent pas les langues locales.



## APIDA

L'APIDA, Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le département de l'Alibori a pour mission d'assurer le développement solidaire et la défense des intérêts des communes de l'Alibori dans l'entraide et par une synergie des actions des forces des territoires.

Elle a plusieurs missions qui touchent au champ de la citoyenneté :

- ▶ favoriser la participation de tous les acteurs locaux au développement des communes
- ▶ accompagner les communes dans l'animation de la vie locale
- ▶ développer, capitaliser et fructifier les expériences de gestion communale

## METHODOLOGIE

Les AGA sont des réunions grand public. Elles permettent des échanges directs entre élus et populations (dialogue social) sur les grandes réalisations du conseil communal par arrondissement. Elles ont donc été organisées dans des espaces suffisamment grands (200 personnes), sur des plages séances de 6 heures qui permettent de présenter arrondissement par arrondissement.

De plus, les radios communautaires ont été associées pour enregistrer et retransmettre l'émission pour une plus grande diffusion. Les invitations à l'AGA partent au niveau des organisations de base, pour être sûr que chacune a l'information.



Attention au choix de date : de nombreux paysans seront indisponibles lors des principaux travaux champêtres.

## LES OUTILS D'ANIMATION

- ▶ Carte des réalisations (demandées ou non) ainsi que leurs coûts pour chaque arrondissement
- ▶ Tableau comparatif des besoins prioritaires exprimés et des réponses (infrastructures ou autres réalisations) apportées par le conseil communal
- ▶ Tableau des contributions financières (recettes issues des paiements

des impôts et taxes) dans chaque arrondissement

- ▶ Tableau des nouveaux besoins exprimés, leurs coûts et les sources de financements nécessaires

## DES RESULTATS PROBANTS

Les communes du département se sont parfaitement approprié les AGA (100% autofinancement). Les populations jouent bien leur rôle avec une approche réaliste dans les besoins de services publics exprimés. Les recettes communales ont aussi progressé grâce au meilleur paiement des taxes et des impôts. Il existe désormais une sorte d'autosensibilisation au sein des populations sur la nécessité d'être à jour vis-à-vis du fisc, et sur la nécessité pour les bénéficiaires d'entretenir les infrastructures réalisées à grands frais par la commune.

## LEÇONS TIREES DES AGA

L'exercice répété des AGA met les autorités communales sous pression sur les besoins des populations relevant des compétences communales. La 1<sup>ère</sup> autorité (le Maire) veille particulièrement à ce que tous les arguments (preuves) soient réunis par rapport aux besoins prioritaires exprimés par chaque arrondissement et le minimum que la commune a pu réaliser.

## SYNTHESE

- Pour que les AGA soient efficaces, les citoyens doivent être informés et renforcés sur le fonctionnement d'une collectivité, les finances, la lecture d'un budget. Sans quoi ils seront simples spectateurs.
- L'AGA permet d'impulser une dynamique de co-responsabilisation (« Si vous voulez des investissements, vous devez payer vos impôts »)
- L'AGA a une double fonction : une fonction d'apprentissage (citoyens qui se renforcent, élus qui doivent faire leur auto-évaluation pour préparer l'AGA) ; et une fonction de contrôle, avec un meilleur contrôle citoyen des élus. ■

## L'auteur de la fiche



**Kora Yémagui Ali  
MORAT LAFIA**

est Socio-Anthropologue de formation. Il a travaillé sur les questions de financement d'initiatives citoyennes au Bénin à partir de 1999 pour l'Institut Kili-mandjaro.

Il a ensuite été directeur exécutif de l'ONG CEBERDAS-SEEDA, qui travaille notamment sur la formation et l'accompagnement d'organisations de base, pendant 3 ans.

Il est depuis 2008 responsable du programme d'appui à la Gouvernance Locale pour la coopération Suisse. Il est notamment auteur du document « Le cheval en milieu baatonu ».

**Social Watch est un réseau international d'organisations de base, qui travaille à la défense et au suivi des politiques de lutte contre la pauvreté et pour l'égalité de genre. Au Bénin il appuie la création ou le fonctionnement de cellules de participation citoyenne, CPC.**

### LES CPC, A QUOI CA SERT ?

Les CPC ont 4 missions essentielles :

- ▶ Diffuser les activités du Conseil Communal : les CPC aident à mobiliser la population pour la participation au Conseil Communal puis à faire un retour *a posteriori*.
- ▶ Assurer l'information, l'éducation civique et la mobilisation des citoyens autour des actions publiques locales : l'éveil social se fait à travers des émissions radiophoniques et des rencontres publiques.
- ▶ Exercer un contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques : 2 dynamiques cohabitent, d'une part les CPC mènent des activités de veille citoyenne active (le citoyen cherche l'information), et d'autre part elles accompagnent les élus et fonctionnaires sur la mise en œuvre des activités inscrites au budget et les séances de reddition de comptes (l'info vient au citoyen).
- ▶ Faire le plaidoyer pour la promotion d'une approche participative de gestion de la commune : les CPC négocient avec l'administration locale, à moyen terme et de manière progressive, la mise en place d'outils et de modèles de fonctionnement participatifs (budget participatif...)



La citoyenneté n'est pas toujours bien comprise. On ne cherche pas à transformer les citoyens en politiciens mais à les faire travailler avec les élus.

### CONSTITUTION DES CPC

Les CPC ne s'appuient pas sur des individus isolés mais sur les Organisations de la Société Civile. Tous les membres des cellules sont des représentants d'OSC (15 en moyenne).

Les CPC ne se veulent pas pour autant excluantes. Chaque CPC est composée de 4 groupes thématiques dont les travaux sont ouverts à toutes les OSC de la commune, ainsi qu'aux différents cadres de concertation, ONG internationales, PTF, MAEP, Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée etc. Ces groupes sont :

- Eau, Assainissement & Santé
- Genre et éducation
- Sécurité alimentaire, équipements marchands & transport rural
- Finances locales

### UNE EXIGENCE SUR LE GENRE

Le bureau des CPC, composé de 3 membres (1 coordonnateur, 1 secrétaire, 1 trésorier), intègre une règle sur le genre. Cela permet d'impliquer les femmes dans un milieu souvent masculin. Chaque bureau doit avoir au moins une femme membre.

### UNE RELATION A TRAVAILLER AVEC LA COMMUNE

Les CPC peuvent être vues par la commune comme une menace car elles contribuent au renforcement de la société civile. Elles peuvent aussi être détournées par des opposants politiques, devenant un espace public de contestation.

Afin de faire accepter l'existence des CPC par les autorités locales et d'établir des rapports de confiance, la CPC a tout intérêt à permettre aux autorités locales de savoir ce qu'on leur reproche, ce que l'on dit d'elles (pour qu'elles s'améliorent). Les rapports des CPC sur la situation de la



### Social Watch Bénin

Créé en 2005, Social Watch Bénin est le point focal national du réseau Social Watch International. Il s'est donné pour objectif de promouvoir la participation à l'élaboration ainsi qu'au suivi-évaluation des politiques et programmes de développement social définis tant au niveau national que local.

Au Bénin, Social Watch a appuyé la création et/ou le fonctionnement de nombreuses cellules de participation citoyennes (CPC) auxquelles le programme fournit aussi une aide financière (pour les coûts de fonctionnement des cellules).

Social Watch travaille aussi au niveau national (et pas seulement au niveau local) afin de développer le cadre législatif et surtout les pratiques de bonne gouvernance locale.

commune doivent être partagés avec la Mairie.



Attention à ne pas mettre les élus et les fonctionnaires au pied du mur. Ils ont aussi besoin de renforcement, d'autant plus que leurs citoyens montent en compétence.

### UNE CONTRIBUTION BENEVOLE

Les CPC n'ont pas vocation à concurrencer les services techniques de la Mairie et ses fonctionnaires. Les cellules s'appuient sur le principe du bénévolat et du volontariat pour fonctionner. Le travail réalisé est un travail citoyen qui n'est pas sujet à une rétribution financière. Les échanges financiers entre la CPC et les autorités locales sont à proscrire.

En revanche, la cellule fait face à des frais de fonctionnement pour lesquels la contribution des membres n'est pas réclamée : achats de fourniture, frais de communication ou de déplacement voire de restauration. Social Watch supporte ces coûts. Dans les faits, les membres de certaines cellules contribuent de leur poche pour faire fonctionner la cellule.

### OUTILLER LES CPC

Plusieurs outils de travail sont proposés (et imposés) à la Cellule afin d'atteindre ses objectifs :

- ▶ Un Plan d'Action trimestriel : le plan, qui intègre les actions envisagées pour les 3 mois à venir, doit être budgétisé et tenir compte des activités prévues par le Conseil Communal
- ▶ Des rapports périodiques de suivi de réalisation et des performances du Conseil Communal : ces rapports sont consignés dans un registre ouvert qui recense chronologiquement toutes les informations utiles/comptes rendus en rapport avec les interventions du Conseil Communal

- ▶ Un cahier des doléances, des suggestions et des pétitions : ouvert au public au siège de la CPC (les bureaux d'une des OSC membres ou de la commune), il permet à chacun d'émettre un avis ou de formuler une demande à l'attention du Conseil.
- ▶ Des documents de référence externes mis à disposition : tous les documents de planification (PDC - Plan de Développement Communal, budget communal, Schéma Directeur d'Aménagement, tableau des objectifs annuels extrait du PDC etc.).

### MESURER L'IMPACT DES CPC

L'un des points importants était de pouvoir évaluer les activités des CPC. 2 types de résultats étaient observés :

- ▶ D'une part les performances des CPC : il a fallu mettre en place des indicateurs sur le bon fonctionnement des cellules. La régularité des rapports, PV, réunions des groupes thématiques etc. donne une bonne idée du fonctionnement d'une cellule. L'archivage des documents aide à mesurer la transparence de la structure. L'utilisation des outils de travail et la mise en place des actions prévues dans le plan constituent un autre élément. Enfin l'ambiance de travail et les relations avec les autorités, PTF... sont aussi scrutées.
- ▶ D'autre part leur impact sur la gouvernance locale : des indicateurs ont été mis en place sur 3 niveaux :
  - La progression de l'implication des citoyens dans la gouvernance locale par les autorités
  - L'amélioration de la gouvernance locale et la qualité des services publics
  - La meilleure mobilisation des ressources financières locales (taxes, transferts par l'Etat, appui des PTF...). ■

## L'auteur de la fiche



**Ibrahim Amadou  
NIANG**

s'est formé au CIEDEL et à l'IPC de Lille sur le DL et la coopération. Il est aujourd'hui Vice-Président du Cadre de Concertation Communale (CCC) de la commune de Sebkhah.

En parallèle il assure un travail de consultant sur les problématiques de citoyenneté et de gouvernance. Il a par exemple œuvré avec le CIEDEL sur l'évaluation d'un Programme Gouvernance Locale et Cohésion Sociale.

Il vient de mettre en place 3 cadres de concertation communale dans 3 communes rurales en Mauritanie pour un programme de coopération décentralisée (PIROG). Il met aujourd'hui en place un autre CCC dans la commune de Boghé.

**L'expérience présentée ici est celle des CCC : les Comités de Concertation Communale, créés en 2011 par le Ministère de la Décentralisation. Il s'agit d'une initiative de l'Etat Mauritanien pour créer un espace de rencontre, d'échange, d'arbitrage et de décision à l'échelle communale.**

### *L'APPROCHE PARTICIPATIVE DANS L'ACTION PUBLIQUE EN MAURITANIE*

**1986** : début du processus de décentralisation

**2006** : création de la Direction Générales des Collectivités Locales (DGCT)

**2007** : création du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, devenu Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

**2007** : Déclaration de la Politique Nationale de Décentralisation : transferts financiers croissants de l'Etat aux communes (FRD)

**2009** : Etats Généraux de la Démocratie

### *ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE DECENTRALISATION ET DU DL*

La nouvelle politique du DL a fixé plusieurs grandes orientations : renforcement et consolidation du processus institutionnel de la décentralisation ; amélioration de l'offre de service public au citoyen ; renforcement des capacités financières des collectivités territoriales ; élargissement du champ territorial de la décentralisation ; décentralisation et bonne gouvernance : vers une adhésion et une mobilisation du citoyen,

### *LE CCC, QU'EST-CE QUE C'EST ?*

Le CCC « est une structure d'orientation, de surveillance, de coordination, de suivi et d'évaluation à mettre en

*place pour assurer une bonne conduite de l'action publique et des projets de développement communal ».*

[...]

Le CCC « est régi par un règlement intérieur qui fixe sa mission, son mode de fonctionnement, les rôles et les responsabilités de chacun ».

**Article 8 de l'arrêté 680/MIDEC du 17 avril 2011**

### *LA COMPOSITION DU CCC*

Le CCC est composé de 4 collèges :

- Le collège des élus municipaux : le Maire et 2 autres membres, désignés par ses soins avec l'accord du Conseil municipal ;
- Le collège des représentants de l'Etat : 3 membres, désignés par le Hakem ;
- Le collège des agents communaux : 2 membres, désignés par le Maire dont son ADL ;
- Le collège de la société civile : 10 membres, représentants des 10 Organisations de la Société Civile Locale (OSCL)

### *ZOOM SUR LE CHOIX DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE*

Pour constituer le collège de la société civile, la 1<sup>ère</sup> étape a consisté à identifier toutes les organisations de société civile locales (OSCL) de la commune. Parmi celles-ci, une sélection de quelques dizaines d'OSCL, parmi les plus performantes a permis un premier tri. Des critères de sélection transparents ont été préalablement définis. Par la suite, l'organisation d'un forum de la société civile (au sein de la mairie par exemple) a permis de procéder au choix des membres devant représenter la société civile au sein du CCC. La décision se fait à l'unanimité ou par vote lorsque nécessaire.



### Le projet GLCS

Le projet GLCS a été développé pour mettre en place de manière concrète et accompagner les CCC. Il appuie l'initiative de l'Etat Mauritanien dans le cadre de la communauté urbaine de Nouakchott.

### TROIS OBJECTIFS

- ▶ Développer la démocratie locale
- ▶ Dialogue social
- ▶ Etablir un partenariat (pouvoir public, communes, acteurs SC)

### TROIS COMPOSANTES

- ▶ Améliorer la connaissance du milieu urbain par une analyse des situations communales
- ▶ Concertation sociale : dynamiser la concertation locale et renforcer les acteurs dans leurs rôles respectifs
- ▶ Renforcer la professionnalisation des acteurs du développement : formation diplômante de (CDT)

### ENJEUX ET OBJECTIFS DU CCC

Le CCC doit, par la promotion de la concertation et du dialogue commune/citoyens/acteurs locaux :

- ▶ **Permettre une meilleure appropriation des actions et politiques** menées par la commune en les rendant plus légitimes. La contribution à la conception des politiques publiques locales (Plan de Développement Communal...) y contribue tout comme l'information continue des acteurs et des populations sur l'action publique locale (redevabilité).
- ▶ **Pallier aux insuffisances en ressources humaines et en compétences** de la commune, en associant la société civile mais aussi l'Etat aux problématiques communales. Cela passe par le suivi de l'action et l'interpellation des pouvoirs publics (rôle de veille) et la mobilisation de ressources et partenaires pour la commune.
- ▶ **Renforcer de manière transversale** la cohésion sociale, la citoyenneté, le dialogue interculturel et la qualité de vie du citoyen, à travers la modération des conflits sociaux, l'animation du dialogue et la défense des droits et intérêts des populations.

### LA CONCERTATION EST INDISPENSABLE QUAND :

Le projet, l'action ou la politique publique en question suscite des incompréhensions, des controverses, des résistances. Elle permet alors d'anticiper ou de résoudre les blocages ou conflits éventuels.

### FAIRE FONCTIONNER LE CCC

Le CCC s'appuie notamment sur la volonté politique du maire et de son

conseil municipal mais aussi sur le respect du processus participatif de concertation communale.

### FORMATION DES MEMBRES DU CCC

Les membres du CCC ont reçu une formation sur les rôles et missions du CCC, sur l'élaboration du PDC et sur l'organisation du travail du CCC.

### IMPACT DES CCC

Le CCC a permis d'aboutir à des décisions plus concertées au sein des instances communales, avec une gestion communale plus transparente. L'information devient plus officielle, par affichage ou convocation (ce qui peut toutefois réduire le rôle d'autres modes de communication, comme les crieurs publics). Le rapprochement Etats/société civile et citoyens est aussi un élément intéressant. Le CCC permet par ailleurs la réalisation de projets issus du plan de développement communal.

### CONTRIBUTION DES CCC A L'ELABORATION DES PDC

A Nouakchott, le CCC a été impliqué sur 3 étapes de l'élaboration du PDC. D'abord, **durant la 1ère phase de diagnostic participatif**, participation des acteurs sociaux à des groupes de travail thématiques. Ensuite, **lors de la restitution du diagnostic**, priorisation des actions de développement et validation par le CM. Enfin, lors de **l'élaboration des fiches projet** sur la base des actions priorisées. ■



Politisation des membres du CCC qui ne doit pas servir d'espace politique pour faire valoir une identité/un différend électoral.

## 5 QUESTIONS CLEFS

# POUR ABORDER UNE DEMARCHE DE RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE

*Pour mettre en œuvre une démarche de renforcement de la citoyenneté, ou pour l'accompagner, il peut être utile de se questionner sur les éléments suivants :*



### **Existe-t-il des « leaders », des « porteurs de cause » au niveau local ?**

Pour se lancer dans une démarche de renforcement de la citoyenneté sur un territoire, il est nécessaire qu'il y ait des éléments qui permettent d'enclencher le processus. Ceux-ci peuvent être de natures très différentes :

- L'existence sur un territoire de leaders, de porteurs de cause (élus, gouvernants, citoyens) motivés et mobilisés qui cherchent à reconstruire le lien entre les individus et la société ;
- L'existence d'un travail antérieur sur le territoire (projet de développement, accompagnement...) qui fait surgir cette question de citoyenneté ;
- ...

Il peut être ensuite nécessaire de prendre le temps d'appuyer les leaders locaux qui portent la démarche. Ils vont avoir besoin d'identifier les principales catégories d'acteurs et leurs enjeux respectifs, de manière à pouvoir les mobiliser ; mais aussi d'identifier comment faire pour que les citoyens aient intérêt et soient en mesure d'exercer leur citoyenneté.



### **Avons-nous connaissance des dynamiques, démarches et dispositifs existants sur le territoire autour des questions de citoyenneté ?**

Pour prendre la décision de se lancer dans une démarche de renforcement de la citoyenneté, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux qui permette de se faire une idée sur la possibilité de déboucher à moyen ou long terme sur des changements.

Cet état de lieux concerne en premier lieu le territoire, son organisation politique, ses potentiels et les acteurs qui sont présents.



### **Quel est le projet de société, la vision politique portée par les leaders locaux ?**

Le renforcement de la citoyenneté n'est pas une fin en soi. Il s'agit de renforcer la citoyenneté en vue d'une part d'améliorer le vivre ensemble et d'autre part de faire

évoluer la société, de produire du changement social. Cette « vision » d'un avenir différent, d'un « horizon », est souvent présente chez les leaders locaux, mais rarement exprimée et formalisée.

La structure d'appui ne cherchera pas à attendre que ce « projet de société » soit défini avant de démarrer tout appui. Elle intégrera toutefois la nécessité, au fur et à mesure que les actions se mettent en place, que les différentes parties prenantes clarifient leur vision de l'avenir, pourquoi ils font tout cela.

Face à la multitude de champs qu'il est possible d'investir, il est notamment nécessaire de prioriser en fonction de ce qui semble le plus important ou le plus aisé, ou le plus en phase avec les valeurs des leaders locaux.



### **Quelles sont les ressources d'action sur lesquelles s'appuyer pour renforcer ou mettre en place des dynamiques de renforcement de la citoyenneté ?**

#### ▪ **LES ACTEURS EN PRESENCE DISPOSENT ILS DES INFORMATIONS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LEUR CITOYENNETE ?**

La mise à disposition d'informations sur les institutions, sur leur fonctionnement, sur les secteurs sur lesquels on cherche à renforcer la citoyenneté... est un élément clef. D'une part cela permet un réel dialogue (comment débattre entre citoyens et élus si on ne connaît pas le budget municipal), d'autre part cela permet de créer de la transparence, et donc de la confiance entre les acteurs impliqués.

Enfin, l'information permet de mettre en commun les difficultés, les limites de l'action publique (budgets limités, compétences restreintes) et d'assoir les bases pour chercher des solutions conjointes.

#### ▪ **QUELLES SONT LES CONNAISSANCES, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ETRE NECESSAIRES POUR LE DIALOGUE ENTRE CITOYENS ET AUTORITES PUBLIQUES LOCALES ?**

Permettre aux citoyens d'exercer leur rôle demande tant pour les citoyens que pour les responsables des institutions publiques d'une part d'avoir un socle minimum de connaissances (sur les institutions, sur le droit...), d'être en capacité de dialoguer, de maîtriser des outils de diagnostic...

L'acquisition de ces connaissances, savoir faire et savoir être demande un renforcement de capacité permanent.

#### ▪ **LES ORGANES DE RECOURS ET D'ACCES AUX DROITS EXISTENT-ILS SUR LE TERRITOIRE ?**

Permettre aux individus de devenir des citoyens impose de répondre à leurs attentes et à leurs enjeux et notamment de leur permettre de faire valoir les droits qu'ils sont en mesure d'exiger de leurs responsables (droit à l'éducation, droit au foncier, droit à la santé...).

Pour cela ils ont besoin de disposer d'interlocuteurs administratifs (services publics) ou d'interlocuteurs privés (organismes d'appui, ONG) qui peuvent répondre à leurs attentes (sécurisation foncière, mise à disposition de personnel pour un centre de santé par exemple).

Si ces organismes de recours n'existent pas et ne permettent pas de trouver des solutions aux problèmes que vivent les habitants, il sera difficile que ceux-ci se reconnaissent dans la société et donc assument leur rôle de citoyen.



## **Le territoire est-il doté d'un ou plusieurs espace(s) public(s) local(aux) ?**

L'existence d'un (ou plusieurs) espaces publics, espaces de dialogue où se retrouvent d'une part les représentants des institutions qui structurent la société (élus locaux ou nationaux, techniciens des collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat...) et d'autre part les représentants des citoyens pour mettre en commun les informations, débattre, décider, suivre, contrôler... est un facteur clef de la reconstruction de la citoyenneté. Il est le lieu qui permet la confrontation nécessaire entre personnes de statuts différents, de comprendre la situation de chacun et de construire un projet commun, sans méconnaître les différences et les désaccords qui peuvent subsister.

La mise en place de cet espace public renvoie à de nombreuses questions qui demandent à chaque fois un traitement particulier :

- Composition de l'espace public
  - Quel type de représentativité est recherché ?
  - Quel mode de sélection des personnes qui y participent ?
- Préparation des conditions du dialogue entre acteurs
  - Comment accompagner les participants à ces espaces pour qu'ils prennent suffisamment confiance en eux pour participer
  - Quelles conditions sont nécessaires à la mise en place d'un dialogue respectueux
  - Comment préparer les débats ?
- Fonctionnement de l'espace public
  - Cet espace est-il ou non institutionnalisé ?
  - Les participants sont-ils bénévoles ou dédommagés ?
  - Quels sont les sujets traités au sein de l'espace public ?
  - Comment sont-ils traités (qui prépare les débats, quelle information de base...) ?
  - De quels outils disposent les participants (outils de priorisation, outils d'analyse...) ?
  - Qui prend les décisions et comment sont-elles prises ?

- Comment la décision publique (affectation budgétaire, réglementation, déclaration politique) est-elle accompagnée ? (dossiers de base ? travail en commission ? etc.)
- Redevabilité
  - Comment les membres de l'espace public restituent les débats, les décisions prises au niveau des autres personnes non présentes (citoyens de base, autres élus, autres techniciens) ?
- Suivi et la mise en œuvre et l'évaluation de la décision prise ?

Un appui pour permettre tant aux citoyens qu'aux autorités de suivre la mise en œuvre des actions décidées, de suivre le respect des engagements pris par les différentes parties prenantes est souvent nécessaire pour permettre une réelle opérationnalisation des décisions et que chacune des parties prenantes soit en capacité d'assumer ses responsabilités.

*Cet appui ne concerne pas uniquement la phase « opérationnelle » (travaux...) mais aussi les modes de gestion, l'organisation...*



# ANNEXES

## ANNEXE 1

# LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER

Nom	Prénom	Pays	mail	Structure
LALEYE	Babalola Gerard	Bénin	<a href="mailto:gerard.laleye@eda.admin.ch">gerard.laleye@eda.admin.ch</a>	Bureau de la coopération Suisse au Bénin
MBAINDA	Rachel	Tchad	<a href="mailto:rachelmbainda@gmail.com">rachelmbainda@gmail.com</a>	Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
NIANG	Ibrahima	Mauritanie	<a href="mailto:niangbra@yahoo.fr">niangbra@yahoo.fr</a>	Association des maires des communes de Mauritanie en coopération décentralisée avec le San de Sénart (France)
BABA AGBA	Abibou	Bénin	<a href="mailto:abibfaiko@yahoo.fr">abibfaiko@yahoo.fr</a>	APIDA (association pour la Promotion de l'intercommunalité dans le département de l'Alibori)
MORAT LAFIA	Ali Kora Yemagui	Bénin	<a href="mailto:alilafia@yahoo.fr">alilafia@yahoo.fr</a>	Réseau Social Watch
RANDRIANASOLO	Jean Etienne	Madagascar	<a href="mailto:ratiene@yahoo.fr">ratiene@yahoo.fr</a>	Promotion rurale Ambositra
RANDRIANITOVINA	Parfait	Madagascar	<a href="mailto:Parfait.Randrianitovina@saha-mg.org">Parfait.Randrianitovina@saha-mg.org</a>	SAHA
RASOLOMAMPIONONA	Emmanuel	Madagascar	<a href="mailto:rasoloreg@yahoo.fr">rasoloreg@yahoo.fr</a>	Région Analanjirofo
CAMARA	Jean Ousmane	Madagascar	<a href="mailto:camarapnf@moov.mg">camarapnf@moov.mg</a>	Programme National Foncier
RANIVOARINIAINA	Sahondra	Madagascar	<a href="mailto:ranivoariniaina@yahoo.fr">ranivoariniaina@yahoo.fr</a>	FFF Malagasy Mahomby
RASAMIJAONA	Malala	Madagascar	<a href="mailto:ma.rasamijaona1@gmail.com">ma.rasamijaona1@gmail.com</a>	FFF Malagasy Mahomby
RATIARISON	Voahangy Hanta	Madagascar	<a href="mailto:voahangyhanta@orange.mg">voahangyhanta@orange.mg</a>	FFF Malagasy Mahomby
RIVOMANATO	Filohaina	Madagascar	-	FFF Malagasy Mahomby
FARARANOHARISON	Njiva	Madagascar	<a href="mailto:njivabe@yahoo.fr">njivabe@yahoo.fr</a>	FFF Malagasy Mahomby
FARARANOHARISON	Nisa	Madagascar	<a href="mailto:fararano.nisa@gmail.com">fararano.nisa@gmail.com</a>	FFF Malagasy Mahomby
BETALATA	Jean-Charlot	Madagascar	<a href="mailto:joba.lucas@yahoo.com">joba.lucas@yahoo.com</a>	Région Atsinana
RASAMIMANANA	Michel	Madagascar	330734513	Région Atsinana
RALAIARISOA	Richard	Madagascar	<a href="mailto:richard_idch@yahoo.fr">richard_idch@yahoo.fr</a>	consultant
LAJARGE	Corinne	France	<a href="mailto:clajarge@univ-catholyon.fr">clajarge@univ-catholyon.fr</a>	CIEDEL
MESTRE	Christophe	France	<a href="mailto:cmestre@univ-catholyon.fr">cmestre@univ-catholyon.fr</a>	CIEDEL

## ANNEXE 2

# PROGRAMME DE L'ATELIER

« Citoyenneté et participation à la vie publique »

Antananarivo - 24 mars – 28 mars 2014

Animation pédagogique : Christophe Mestre et Corinne Lajarge - CIEDEL

Lundi 24 mars	<p>Accueil</p> <p>Présentation de l'atelier : objectif, programme et organisation, attentes des participants</p> <p>Début de mise en commun des pratiques des participants</p>
Mardi 25	<p><b>Visite Terrain – Commune d' Ambalavao</b></p> <p>1/ Echange avec les élus et acteurs locaux sur la participation citoyenne dans la commune : dispositif, thématique, processus, fréquence, déroulement, qualité, inclusion, résultats et effets, ...</p> <p>2/ Visite d'un chantier en construction (en vue de renforcer la sécurité rurale)</p> <p>3/ Visite d'une école construite en collaboration avec les acteurs locaux</p> <p>4/ Visite des pavillons de marché de produits locaux (ananas, fleurs) gérés par la communauté de base</p> <p>5/ Visite d'une école construite avec l'effort de la communauté de base mais sans enseignants qualifiés (l'Etat n'a pas respecté ses engagements)</p>
Mercredi 26	<p>Mise en commun des pratiques des participants (fin)</p> <p>Définition des principaux concepts :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Citoyenneté</li><li>○ Participation</li><li>○ ...</li></ul>
Jeudi 27	<p>Elaboration commune des principes et du déroulement de démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ De renforcement de la citoyenneté</li><li>○ De renforcement de la participation citoyenne à la vie publique</li></ul>
Vendredi 28	<p>Elaboration des suites de l'atelier</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Evaluation</li></ul>

## ANNEXE 3

# ARTICLE DE PRESSE

Écrit pour *Les Nouvelles*

Vendredi, 04 Avril 2014 11:27

**Les anciens du Centre national d'études pour le développement local (Ciedel) de Lyon ont tenu un atelier à l'hôtel le Hintsy d'Ambohimambola la semaine dernière.**

Comme tous les ans, la rencontre de cette année a réuni des Malgaches, des Tchadiens, des Béninois, des Mauritanien et des Français. Débats et descente sur le terrain ont marqué la semaine. Selon l'animateur de l'atelier et non moins enseignant au Ciedel, Christophe Mestre, « *On a été impressionnés par la qualité de la gestion des recettes publiques de la commune d'Ambalavao que l'on a visitée. On a pu constater dans les démarches la participation des citoyens dans la gestion. Depuis environ 10 ans, il y a un dialogue entre les élus et la population de cette commune* ».

Ainsi, la gestion de la commune d'Ambalavao est un bon exemple qui mérite d'être reproduit dans d'autres communes mais surtout au niveau national. Car, pour que le pays fonctionne comme il se doit, il serait primordial que les citoyens se sentent impliqués et que l'Etat leur rende des comptes. Parfait Randrianitovina, un ancien du Ciedel, confie que « *depuis 2006, Madagascar dispose déjà d'une politique nationale de bonne gouvernance. Ce qui nous a permis d'évaluer des efforts concernant 3 points, dont la lutte contre la corruption, l'efficacité des services publics et la participation citoyenne* ». Il ajoute « *L'intervention de la population dans le budget participatif au niveau des communes est importante. Cette situation a un impact positif sur la population au niveau de ces localités puisque cela l'implique un peu plus dans la conduite des affaires de ces communes* ».

### **En Afrique, la population et les institutions ne s'entendent pas**

Christophe Mestre ajoute par ailleurs que « *Le problème de citoyenneté constitue une grande difficulté quand on constate la diminution de ce sentiment actuellement au niveau de la population. Il y a manifestement une perte de confiance de la population envers l'Administration* ». « *La citoyenneté est la base de la vie en société. Nous nous intégrons dans un lieu donné et nous faisons confiance, notamment en sa police, sa justice...* ».

Selon un participant qui est de la coopération Suisse du Benin, Gerard Laleye, « *en général, en Afrique, on assiste à une crise de citoyenneté au niveau de la population. Plus précisément, cette dernière manifeste un manque de confiance envers ses dirigeants. Il faut que ceux-ci rendent des comptes à la population* ». A chacun de se demander où en est la population malgache ?

**Noella Rakoto**

## ANNEXE 4

# ARTICLE DE PRESSE

[midi-madagasikara.mg](http://www.midi-madagasikara.mg)

<http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2014/04/01/participation-citoyenne-budget-participatif-modele-reussite/>

## Participation citoyenne : Le budget participatif comme modèle de réussite

**La crise de confiance entre les citoyens et les dirigeants devient un problème en Afrique. Le non-respect des valeurs est observé au niveau des institutions.**

« *La citoyenneté et la participation à la vie publique* ». Tel a été le thème retenu lors d'un séminaire organisé par les anciens étudiants de CIEDEL (Centre International d'Etudes et de Développement Local), un Institut de formation au sein de l'Université catholique de Lyon, pendant cinq jours à Le Hintsy. Cette année, Madagascar abrite leur réunion. Cinq pays y ont été représentés, à savoir, le Bénin, le Tchad, la Mauritanie, Madagascar et la France.

« *C'était une occasion d'analyser les expériences et la pratique de la participation citoyenne à la vie publique dans chaque pays* », a expliqué Christophe Mestre, formateur au CIEDEL. Pour le cas de Madagascar, l'application du budget participatif au niveau communal a été évoquée comme modèle de réussite en matière de participation citoyenne à la vie publique.

### CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les participants à ce séminaire ont d'ailleurs pu visiter la commune d'Ambalavao pour constater de visu cette pratique. « *Nous étions impressionnés par la qualité de la gestion publique et la démarche de participation citoyenne mises en place par le Maire. Ce qui permet d'avoir un dialogue de qualité entre les dirigeants et les habitants* », a raconté ce formateur français. Notons que 104 communes sur les 1502 communes à Madagascar appliquent actuellement le budget participatif. « *C'est une réussite car la population locale se sent vraiment impliquée dans la gestion des affaires publiques. Quant elle paie les impôts locaux, les investissements réalisées par sa commune sur financement des recettes fiscales et les autres ressources correspondent bien à ses attentes* », a expliqué Parfait Randrianitovina, un ancien étudiant du CIEDEL. En outre, la mise en oeuvre d'un nouveau projet fera toujours l'objet de consultations publiques. Ce qui contribue au développement local.

### VALEURS LOCALES

Néanmoins, « *il y a encore une défiance entre les autorités et les habitants en général comme en France, depuis la crise à Madagascar. En fait, il y a un réel développement si les habitants assument leur rôle de citoyen en votant et en payant les impôts, entre autres, tandis que l'Etat doit effectuer ses obligations en fournissant des services publics efficaces et en utilisant à bon escient les recettes fiscales en fonction des besoins de la population* », a précisé Christophe Mestre. Force est de reconnaître que la crise de confiance entre les citoyens et leurs dirigeants devient un problème africain. « *Cette crise de confiance est due au manque de citoyenneté car les citoyens sont déçus de la gestion des biens publics par les élus et les ministres ou bien insatisfaits des services offerts par l'Etat. La non-application de la loi sur la corruption entraîne également une sorte de frustration car il y a des gens corrompus qui ne sont jamais sanctionnés. Il semble que les malheurs viennent des élites du pays* », a soulevé Gérard Babalola Lalèyè, Chargé de programme de la Coopération Suisse. Comme solution, cet ancien étudiant béninois du CIEDEL propose d'arrimer les institutions aux valeurs locales car il n'y a pas de modèle universel.

**Navalona R.**

# CITOYENNETE

## Un enjeu local partagé

*« L'essence de la citoyenneté « est » la participation des individus à la vie publique de leur société, de leur communauté. L'enjeu est donc bien aujourd'hui de refonder la citoyenneté, de contribuer à ce que chacun se sente citoyen et soit en capacité de contribuer à la vie de la communauté politique à laquelle il appartient. »*

Ce document, **basé sur des initiatives concrètes**, permet de mieux comprendre les essentiels d'une démarche de renforcement de la citoyenneté et la place d'une structure d'appui. Il propose des bases et un cadre de réflexion général pour les acteurs et organisations qui veulent travailler sur ce thème sur le terrain.

.....  
Auteurs du document

**Corinne Lajarge, Christophe Mestre**

Coordination & mise en forme

**Gaël Belsoeur**

Remerciements

**Tous les participants de l'atelier**, nommés en annexe.

**Les équipes du CIEDEL & du RAFOD**

Ce travail s'inscrit dans le cadre du **Réseau des Praticiens du Développement**, animé par le **RAFOD**

.....  
RAFOD

10 place des archives

69288 Lyon Cedex

tél : + 33 (0)4 72 77 87 55

mail : rafod.communication@univ-catholyon.fr



Avec le soutien de

**Rhône-Alpes** Région

